Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260526-2026029-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 mai 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : 2026.029

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Bernard LE DIAGON, Maire.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Stéphane CORLAY, Johann CROIZER, Philippe EHOUARNE, Anne GUILLEMOT, Erwann KERVEADOU, Corinne LE BAIL, Aurélie LE BLAY, Rozenn LE BOUHELLEC, Bernard LE DIAGON, Jean-Yves LE ROUX, Sandra MONASSE, Virginie OLIGO, Frédéric PETEL, Anthony QUERO, Guenaël ROBIC, Hervé ROULLAY, Amandine ROUZO et Marjolaine SIMON.

Absents : Stéphane AMARA (pouvoir à Monsieur LE DIAGON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.029	**CESSION DU LOCAL PROFESSIONNEL SIS 9 RUE DU DOUED – PRECISIONS SUR LES MODALITES DE LA VENTE EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques :
Vu le Code général des collectivités locales ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026.011 du 23 février 2026.

Lors de sa réunion du 23 février dernier, le Conseil municipal avait accepté la cession du local professionnel sis 9 rue du Doued de manière à permettre la pérennisation de l'activité de la locataire actuelle, au prix de 33 000,00 € TTC.

Celle-ci propose à la Commune de procéder à l'acquisition sous forme de location avec option d'achat.

Ainsi, la locataire effectue un premier versement de 10 000 euros puis paye à la Commune un loyer de 380 euros mensuels incluant les charges, jusqu'à atteindre le montant initialement convenu. Pendant toute la durée de cette location, la locataire peut procéder à un ou plusieurs versements supérieurs au loyer de base afin de réduire la durée du bail.

Lorsque le bail arrive à son terme, la locataire peux demander la conclusion de la vente et devenir pleinement propriétaire du bien.

A versements constants, la durée maximum du bail est de 61 mois (cinq ans et un mois).

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260526-2026029-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise la vente du local sis 9 rue du Doued sous forme de location avec option d'achat d'une durée maximale de 61 mois à compter de la signature de l'acte notarié ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à ratifier tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la transaction telle que prévue par la délibération du 23 février 2026 visée supra et par la présente.**

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 26 mai 2026
Le Maire, Bernard LE DIAGON

